



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Avis de la CDCEA sur le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie)

Extrait des délibérations de la CDCEA du 29/12/2012

Étaient présents :

M. GAUTHIER Pierre Directeur Adjoint de la DAAF, président de séance

Collège des administrations :

M. SUTTER Emmanuel	Représentant la Directrice de la DAAF
Mme COLONNETTE	DAAF
M. PERRONNET Olivier	Représentant le Directeur de la DEAL

Collège des collectivités :

Procuration à M MAURICE	Représentant le Président du Conseil Général
M. MAURICE José	Représentant le Président du Conseil Régional
Absent	le Représentant des maires désigné par l'association des maires de Martinique

Collège des professionnels

M. GLORIANE Louis Félix	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture
M. LUGO Joseph	Président de la SAFER
M. JEAN BAPTISTE	Représentant les propriétaires agricoles à la CDOA

Collège des associations :

M. GRABIN Florent	Représentant de PUMA,
M. LOUIS-REGIS Henri	Représentant de l'ASSAUPAMAR,
M. VIRASSAMY Charles	Représentant de l'APNE

Assistaient également à la réunion à titre consultatif :

M. CATHERINE Robert	Directeur de la SAFER
M. PIERRE-LEANDRE	Chargé d'étude à la SAFER
Mme BIRON Evelyne	Service Agriculture du Conseil Général
Mme MARIAN Joelle	Chambre d'agriculture
M.DALMAT Mickael	CDJA

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie le 29/11/2012 pour examiner le SRCAE

La commission se prononce au regard des critères définis à l'article L 181-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Critères fixés à l'article L 181-3 du Code rural	Motivation de la CDCEA
1 - Objectif d'intérêt général du projet	Vu que le SRCAE est un document de cadrage sans aspect prescriptif quant à l'usage du sol
2 - Potentialité agronomique et environnementale des terres agricoles	Vu que les potentialités agronomiques des sols ne sont pas remises cause par le SCRAE
3 - Réserve de constructibilité en zone urbaines où à urbaniser	Sans objet
4 - Solutions alternatives	Sans objet

M. Perronnet et M. Maurice ayant contribué à l'élaboration du SCRAE ne participent pas au vote, ainsi que M. Grabin qui a des intérêts personnels dans les énergies renouvelables.

La CDCEA se prononce par un vote favorable à l'unanimité des membres présents (ou représentés) ayant voté, au projet de Schéma Régional Climat Air Energie.

La CDCEA demande que l'installation d'éoliennes soit compatible avec le maintien d'une activité agricole sur la zone d'implantation.

La CDCEA rappelle son opposition à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur les terres agricoles.

Fait à Fort de France le 27 DEC. 2012


Laurent PREVOST

Le Préfet